



## NotreFamille.com, candidat aux appels à projets du Grand Emprunt

- Protéger et transmettre le patrimoine culturel français

Paris, le 6 mai 2010

Nicolas Sarkozy, le lundi 14 décembre 2009, affirmait, à propos des 750 millions d'euros réservés à la mission de numérisation dans le cadre du Grand Emprunt : *« Nous allons monter un grand partenariat public-privé, tout en gardant la maîtrise de notre patrimoine ».*

Les dirigeants de NotreFamille.com, éditeur du 1er site internet francophone d'histoire familiale [www.genealogie.com](http://www.genealogie.com), ont bien entendu le message du Président de la République et c'est dans ce contexte que la candidature de NotreFamille.com aux appels à projets du Grand Emprunt s'inscrit. Elle permettrait d'apporter une solution française et économiquement viable à l'enjeu de la valorisation d'un pan essentiel du patrimoine archivistique français. En effet, pour permettre à ses utilisateurs de retracer leur histoire familiale, NotreFamille.com s'est fixé l'objectif de numériser et de transcrire tout l'Etat-Civil français librement communicable.

A l'heure où les arbitrages se font au Ministère de la Culture, **Toussaint Roze, Président de NotreFamille.com, apporte ces précisions** : *« En développant une activité économique innovante basée sur les nouvelles technologies, en créant de l'emploi, et en constituant des actifs numériques exploitables aussi bien par l'Etat que par la société, le projet soutenu par NotreFamille.com entre dans la logique de partenariat public-privé souhaitée par le gouvernement. »*

Ce projet s'inscrit également dans la volonté d'optimiser l'utilisation des fonds publics grâce aux compétences du secteur privé dans la numérisation, la transcription et la mise à disposition des contenus auprès du grand public.

### L'urgence de protéger le patrimoine culturel français

Aujourd'hui, l'état d'avancement des projets de préservation et de diffusion numériques varient considérablement selon les moyens dont disposent les conseils généraux, créant ainsi de véritables disparités géographiques. Dans certaines régions, les usagers peuvent consulter l'état civil de leurs aïeux sur internet via des documents numérisés ; dans d'autres régions, les documents sont seulement consultables en salle de lecture sur microfilms. Enfin certains documents uniques, comme les cartes d'anciens combattants de la Première Guerre Mondiale, sont, faute de place et de moyens, échantillonnés sans numérisation préalable ce qui a conduit à la destruction définitive d'une part du patrimoine historique et culturel français.

Quelques exemples récents en France et en Europe démontrent cette urgence de procéder rapidement à la numérisation des archives publiques françaises. En 2009, les archives municipales de Cologne, en Allemagne, se sont effondrées (1) ensevelissant des documents d'une valeur historique inestimable, notamment des manuscrits du X<sup>e</sup> siècle ou des originaux du compositeur Jacques Offenbach et du prix Nobel de littérature Heinrich Böll. En France, une partie des archives d'un département a été récemment contaminée par des moisissures actives, et ce malgré des investissements conséquents consentis par le Département pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Pour contribuer à son niveau à la préservation de ce patrimoine, NotreFamille.com souhaite mettre son expertise au service de l'Etat et des collectivités territoriales et être leur partenaire pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine des français. De plus, ce partenariat sur les fonds dit « généalogiques » permettrait aux archives

départementales de consacrer les budgets dont elles disposent à la numérisation des autres fonds qu'elles conservent.

### L'expertise de NotreFamille.com

La numérisation de fonds généalogiques privés menée par NotreFamille.com, lui permet de maîtriser totalement les processus et les techniques liés à l'acquisition de données généalogiques dans des conditions optimales de qualité. De plus, en procédant de manière systématique à la transcription des informations nominatives contenues dans ces documents, NotreFamille.com permet de démocratiser l'accès aux archives grâce à un moteur de recherche textuel. Ainsi, un récent sondage Ipsos révélait qu'alors que 9% des français ont déjà consulté un site internet d'archives départementales ou municipales, 42% d'entre eux avaient déjà effectué une recherche sur [www.genealogie.com](http://www.genealogie.com) (2). En effet, au-delà de la consultation d'images sur Internet, les français souhaitent avant tout faire des recherches sur des personnes précises : leurs ancêtres. Seule la transcription des informations nominatives contenues dans les archives le permet et assurera une visibilité sans précédent de la richesse archivistique française.

« La numérisation des données est une urgence et la transcription systématique des informations un luxe que toutes les collectivités ne peuvent offrir aux français » résume Toussaint Roze, Président de NotreFamille.com.

### Un retour sur investissement rapide

Dans le cadre du Grand Emprunt, les dépenses engagées par l'Etat seront largement rentabilisées puisque remboursées à 75% des sommes empruntées. Ainsi, grâce à ce partenariat, l'Etat sera en mesure de procéder rapidement à la numérisation des archives conservées par les départements et d'en assurer ainsi la conservation numérique et la protection contre les risques de dégradation ou de destruction. Le projet de NotreFamille.com présenterait pour l'Etat, au-delà du faible investissement final qu'il pourrait représenter, de nombreux avantages. Tout d'abord, les collectivités territoriales bénéficieront pour leurs propres besoins et services de l'ensemble des données numérisées par NotreFamille.com. Ensuite, un tel projet permettrait de créer de nombreux emplois en France puisque qu'il sous-tendrait la mise à disposition de moyens humains importants pour le réaliser. NotreFamille.com en assurant l'exploitation des transcriptions réalisées par ses soins à partir des images contribuerait à la valorisation du patrimoine archivistique et à en démocratiser l'accès grâce aux nouvelles technologies. Cette activité économique viable, qui a déjà fait ses preuves depuis plusieurs années en France et à l'étranger, permettrait ainsi à NotreFamille.com de remplir les conditions de rentabilité attendues par l'Etat. Enfin, à l'heure où l'Etat souhaite favoriser l'innovation française, un tel projet permettrait à une solution technologique 100% française de voir le jour et de faire des émules.

(1) Article Le Monde « Deux disparus dans l'effondrement des archives de Cologne » - 3 mars 2010

(2) Sondage Ipsos : les Français et la généalogie <http://www.notrefamille.com/v2/presse/communiqués-de-presse.asp>

### A propos de NotreFamille.com

Editeur de services et de contenus à forte valeur ajoutée, **NotreFamille.com** (code ISIN: FR0010221069, Code Mnémo : ALNFA) est le premier portail français dédié à la famille et aux femmes au quotidien.

Ce portail regroupe les sites Internet **NotreFamille.com**, le premier site destiné aux femmes et à leur famille, **Genealogie.com**, le service de référence de tous les généalogistes francophones, et **Cadeaux.com**, la boutique en ligne spécialiste du cadeau personnalisé.

Aujourd'hui, la société emploie près de 50 collaborateurs et compte près de 5 millions d'inscrits au service depuis sa création.

La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par l'OSEO.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de la société : [www.notrefamille.com](http://www.notrefamille.com)

## VOS CONTACTS

### NOTREFAMILLE.COM

Toussaint Roze  
Président-Directeur général  
01 44 84 95 10  
[investisseurs@NotreFamille.com](mailto:investisseurs@NotreFamille.com)

### ACTIFIN

<b>Relations investisseurs</b>	<b>Relations presse</b>
Alexandre Commerot	Emilie Dèbes
01 56 88 11 11	01 56 88 11 11
<a href="mailto:acommerot@actifin.fr">acommerot@actifin.fr</a>	<a href="mailto:edebes@actifin.fr">edebes@actifin.fr</a>